

Vague d'arrestations dans le milieu de la magistrature au Burundi

PANA, 29 juillet 2011 Bujumbura, Burundi - Un troisième avocat du barreau burundais, Me François Nyamoya, a passé sa première nuit de détention à la prison centrale de Bujumbura jeudi, sous le chef d'accusation de subornation de témoins dans le dossier d'assassinat de l'ancien représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Ivoirien, Kassi Manlan, a appris la PANA de la défense du prévenu. Nombreux dans l'opinion publique sont ceux qui croyaient que le dossier d'assassinat de Kassi Manlan en novembre 2001 avait été définitivement clos après la remise en liberté des présumés auteurs du forfait qui reste cependant aujourd'hui encore entouré de mystère quant à son exact et ses commanditaires.

D'après l'avocat de la défense, Me Sylvestre Banzubaze, le prévenu risque une peine d'emprisonnement allant de cinq ans prévue par l'article 401 du code pénal en vigueur au Burundi. Concernant les autres magistrats, la prison centrale de Bujumbura a d'abord accueilli, le 15 juillet dernier, Me Suzanne Bukuru, un des avocats de la défense dans un dossier de 'viol sur mineure' pour lequel un ressortissant français, Patrice Faye, est poursuivi. Poursuivie pour 'complicité d'espionnage', Me Bukuru aurait facilité des contacts entre une équipe de journalistes venus de Paris pour reportage sur le ressortissant français. Mercredi dernier, c'était le tour du président du barreau des avocats du Burundi, Me Isidore Rufyikiri, de rejoindre la prison centrale de Bujumbura pour 'outrage à magistrat' après avoir fustigé le comportement de certains de ses confrères qui obéiraient aux ordres du pouvoir dans le traitement des dossiers judiciaires. Les magistrats encore en liberté, quant à eux, devaient terminer vendredi, un mouvement de grève d'une semaine destiné initialement à protester contre l'emprisonnement de Mme Suzanne Bukuru.